

DÉCISION 22/2026

PORTANT MODIFICATION DES TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES ESPACES PRIVATISABLES DU MUSEE DE LA COUR D'OR

Nous soussigné, Patrick THIL, Conseiller Délégué de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'article 8b de l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020, par lequel Monsieur Patrick THIL, Conseiller Délégué en charge des établissements culturels, a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour « conclure toute convention de location ou de mise à disposition de biens meubles ou immeubles ainsi que toute convention d'occupation du domaine public ou du domaine privé de Metz Métropole, convenir des tarifs ou accorder la gratuité aux organismes à but non lucratif qui concourent à la satisfaction de l'intérêt général »

DÉCIDONS :

De fixer, conformément aux tableau joint, les tarifs de location des espaces du Musée de la Cour d'or, à compter du 1^{er} février 2026.

Fait à Metz, le

17 JAN. 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20260117-Decis022-2026-AU

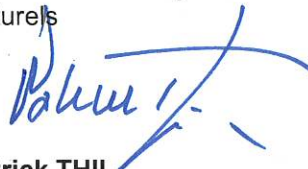
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour le Président
Le Conseiller délégué aux établissements culturels

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Patrick Thil", written over a horizontal line.

Patrick THIL
Adjoint au Maire de Metz à la culture et
aux cultes
Conseiller Départemental de la Moselle

Direction du musée et de l'archéologie
Rédacteurs : Louis Roux
Responsable administratif et marketing

Metz, le 06 janvier 2026

A l'attention de Monsieur Patrick Thill
Conseiller délégué aux établissements culturels

s/c de Monsieur Nicolas Karmann
Directeur Général Adjoint

Tuis zieu!
17.01.26

OBJET : Privatisation des espaces du musée

La gestion du domaine public culturel constitue l'un des leviers des collectivités pour financer leurs politiques culturelles. A ce titre, proposer une privatisation des espaces du musée à des entreprises, associations et autres acteurs locaux permet de mettre en valeur le musée et son ouverture sur la ville et son développement.

Alors que les privatisations payantes et gratuites se sont multipliées ces dernières années, cette note a pour objectif de proposer une politique de gestion des espaces du musée.

Sont joints en annexe la décision à signer concernant les nouveaux tarifs de privatisation des salles du musée, ainsi qu'un historique des privatisations en 2025.

I. LA PRIVATISATION DES ESPACES DU MUSÉE EST TANT UN LEVIER FINANCIER QU'UN ENJEU D'ATTRACTIVITÉ

- A. La privatisation des espaces du musée est un outil de développement et de mise en valeur du site

Alors que les collectivités disposent de moins en moins de marge de manœuvre financière, la privatisation des espaces publics permet de diversifier les sources de recettes des collectivités. Dans ce cadre, la privatisation des différents espaces du musée de la Cour d'Or permet de générer environ 10 000€ de recettes annuelles.

Le musée de la Cour d'Or accueille régulièrement des événements qui étoffent la programmation du musée sur des thématiques connexes. Ainsi, l'accueil de conférences, de manifestations culturelles, et d'événements en marge du salon du livre permettent à l'institution de se positionner en tant que lieu culturel vivant.

Enfin, la privatisation des espaces du musée est une contrepartie proposée aux mécènes du musée. En échange de leur participation financière, ils peuvent bénéficier d'un cadre d'exception pour leurs événements, souvent en présence des équipes du musée. A ce titre, UEM organise ponctuellement des événements au sein du musée.

- B. La multiplication des privatisations peut aussi présenter des inconvénients

Seuls deux espaces sont aujourd'hui utilisés dans le cadre des privatisations : l'espace d'accueil et le grenier de Chèvremont. A chaque privatisation, il convient de préparer les lieux, en installant des chaises, tables, estrades ou en vidant la boutique dans le cas de l'espace d'accueil. Les lieux doivent ensuite être nettoyés après l'événement.

Ces espaces étant centraux dans le parcours de visite, leur utilisation dans le cadre de privatisations n'est possible qu'en dehors des ouvertures au public. Ainsi, la présence de personnel du musée se fait presque exclusivement par un recours aux heures supplémentaires. Dès lors, la multiplication de ces événements fait peser un risque sur la gestion des ressources humaines et la continuité du service : les agents qui utilisent leurs heures de récupération doivent ainsi être obligatoirement remplacés.

L'augmentation du rythme des privatisations fait également peser un risque juridique sur l'établissement. En principe, une occupation de l'espace public doit être encadrée par une convention. Néanmoins, le rythme soutenu des manifestations, et le temps nécessaire à la rédaction et à la signature d'une convention, ont pu conduire à la tenue d'événements sans convention, avec une régularisation a posteriori. En outre, les privatisations gratuites doivent être conclues avec attention, alors que celles-ci peuvent être requalifiées d'aides publiques par le juge administratif. Ainsi les privatisations gratuites doivent elles avoir un lien direct avec la programmation et le caractère culturel du musée.

II. UNE REFONTE DE LA TARIFICATION ET UNE MODERNISATION DES ESPACES DOIT PERMETTRE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SERVICES DE PRIVATISATION

A. La direction du musée doit définir une ligne claire concernant les privatisations gratuites

Le musée doit continuer à proposer des privatisations gratuites lorsque les manifestations proposées par les tiers présentent un intérêt pour la politique du musée. De cette manière, toutes les manifestations à caractère culturel, scientifique et pédagogique en lien avec le musée et ses collections seront bienvenues.

Dans un souci de communication et de gestion du personnel, ces événements devront être prévus en amont dans l'agenda de réservation. Pour les événements ouverts au public, les privatisations devront ainsi être validés au plus tard six semaines avant la fin du trimestre précédant l'événement, pour pouvoir l'insérer dans la communication du musée.

Le musée doit enfin rester ouvert à la Société des Amis des Arts et du Musée de la Cour d'or ainsi qu'à l'Académie Nationale de Metz pour leurs événements ponctuels. De la même manière, les mécènes et partenaires doivent également pouvoir bénéficier des espaces du musée, dans le respect de la valorisation de leur privatisation à moins de 25% de leur participation.

De cette manière, toute manifestation restreinte au public et/ou ne présentant pas de caractère culturel ou pédagogique devra faire l'objet d'une privatisation payante.

B. Une évolution des tarifs doit permettre d'accompagner la nouvelle politique de l'établissement

La nouvelle politique de gestion des espaces doit permettre de conserver les recettes annuelles liées aux privatisations, tout en limitant leur fréquence et en améliorant le service proposé.

La direction du musée propose d'établir les tarifs suivants - toute prestation d'installation, désinstallation et nettoyage comprise :

- **Espace d'accueil** – 100 personnes maximum
 - En soirée à partir de 18h00 : **3 000€** (1 300€ actuellement)
 - Le matin jusqu'à 9h30 : **500€**
- **Grenier de Chèvremont** (en soirée à partir de 18h00) – 100 personnes maximum : **3 000€** (1 300€ actuellement)
- **Atelier Le Gronnais** – 15 personnes max : **500€**
- **Auditorium** – 50 personnes max : **500€** (avec la privatisation d'un autre espace)
- **Tout autre espace du musée**, sous réserve de compatibilité avec les contraintes de fonctionnement et de sécurité – 50 personnes maximum / selon l'espace choisi : **1 500€**

Il convient ainsi de poursuivre l'aménagement des espaces suivants :

- Couloir panoramique : déplacer la maquette de l'opéra pour libérer de l'espace
- Atelier le Gronnais : installer un écran pour projeter, remplacer les tables par des tables mobiles, mettre en place une connexion Wifi, installer un paperboard
- Cour Amable Tastu : installer de l'éclairage nocturne

Le musée doit développer une stratégie globale d'occupation temporaire des espaces.

A moyen terme, il serait intéressant d'envisager l'octroi d'autorisations d'occupation du domaine public pour y implanter des services. A ce titre, les cours du musée pourraient accueillir des petits commerces saisonniers proposant du café ou des glaces en été. Toute occupation de l'espace étant conditionnée à une redevance, cela permettrait également de diversifier les recettes du musée.

A long terme, la délivrance d'Autorisation Occupation Temporaire (AOT) ou d'un bail emphytéotique (BE) pourrait permettre de revaloriser l'ancienne loge du concierge à peu de frais, les travaux étant pris en charge par le cocontractant, tout en améliorant l'offre de service, en proposant un lieu de convivialité et de restauration aux visiteurs du musée.

Pour se faire, il convient de travailler sur une étude de faisabilité avec la Direction des Bâtiments et la Direction des Affaires Juridiques ainsi que sur une étude de marché pour déterminer le montant de la redevance et les activités potentiellement accueillies.

Annexe : Liste des privatisations au musée de la Cour d'Or en 2025

Date	Raison sociale	Objet	Payant / gratuit	Recettes
16-janv	Metz Habitat	Evénement entreprise	Payant	1 300 €
24-mars	Caisse d'Epargne	Evénement entreprise	Payant	1 300 €
01-avr	Passages Transfestival	Conférence de presse festival	Gratuit	- €
03-avr	Uneos	Evénement entreprise	Payant	1 300 €
04-avr	Chambre des notaires	Remise du prix Marianne	Gratuit	- €
20-mai	Club d'entreprises Rives de Moselle	Evénement entreprise	Gratuit	- €
23-mai	Arcelor HLM	Evénement entreprise	Payant	750 €
05-juin	l'Association régionale Lorraine des auditeurs de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale	Réunion	Gratuit	- €
12-juin	Inspire Metz	Assemblée Générale	Gratuit	- €
19-juin	Supelec	Evénement entreprise	Payant	1 300 €
03-juil	Swiss life	Evénement entreprise	Payant	1 300 €
09-sept	Rydge	Evénement entreprise	Payant	1 200 €
04-oct	Salon Exlibris	Soirée pour les exposants du salon du livre ancien	Gratuit	- €
07-oct	Université Paris-Nanterre/CNRS	Journée Drogon	Gratuit	- €
09-oct	Orchestre National Metz Grand Est	Concert	Gratuit	- €
16-oct	FRAC	Vernissage exposition FRAC	Gratuit	- €
12-nov	UEM	Soirée UEM - contrepartie mécénat	Gratuit	- €
12-nov	Région Grand Est	Journée lycéens Villa Médicis	Gratuit	- €
18-nov	SRA	journée de conférence	Gratuit	- €
19-nov	FRAC	Réactivation œuvre du FRAC	Gratuit	- €
25-nov	Association des musées Grand Est	Journée musées Grand Est	Gratuit	- €
26-nov	Autour du Monde	Conférence prix littéraire	Gratuit	- €
27-nov	Lumena	Evénement entreprise	Payant	1 300 €
05-déc	Université de Lorraine	Remise des diplômes	Gratuit	- €
11-déc	Uneos	Evénement entreprise	Payant	1 420 €

Espaces	Horaires	Tarifs
Grenier de Chèvremont Capacité : 100 places assises ou 150 personnes debout Personnel de surveillance et de sécurité : 2	A partir de 18h00 / le mardi	3 000€
Espace d'accueil Capacité : 100 places assises ou 150 personnes debout. Personnel de surveillance et de sécurité : 2	A partir de 18h00 / le mardi	3 000€
	Entre 7h30 et 9h30 / le mardi	500€
Atelier le Gronnais Capacité : 15 personnes	Pendant les horaires d'ouverture du musée	500€
Auditorium Capacité : 50 personnes Personnel de surveillance et de sécurité : 2	A partir de 18h00 / le mardi Sous réserve de la privatisation d'un autre espace	500€
Tout autre espace du musée Sous réserve de compatibilité avec les contraintes de fonctionnement et de sécurité Capacité : 50 personnes Personnel de surveillance et de sécurité 2+	A partir de 18h00 / le mardi	1 500€